



Mise en demeure URSSAF pour prescription

Par **TOUPIEBABOU**, le 17/09/2014 à 09:42

Bonjour,

Suite à une redressement l'urssaf me réclame les cotisations de 2011, 2012,2013 et l'année en cours 2014.

L'Urssaf ma radié à tort en octobre 2008. Après une vérification vers l'Insee, il m'on réaffilié au 1Er janvier 2009.

Je suis d'accord pour payer ces cotisations mais il me demande la régularisation de 2011 plus 2011, 2012, 2013 est l'année en cours 2014.

J'y suis allé 3 fois , il me dise de faire un courrier mais qu'en réalité, je dois payer finalement 4 ans plus l'année en cours.

Pourriez-vous m'informer de la procédure pour cette régularisation .

Merci pour tous.